

*Questions orales***LES AFFAIRES EXTÉRIEURES****LE TRANSFERT D'UN CANADIEN D'UNE PRISON DU NEW JERSEY
À UN PÉNITENCIER CANADIEN**

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, pour Bruce Curtis, le jeune Néo-Écossais, et pour sa famille, le cauchemar touche à sa fin. Je tiens à féliciter tous les députés qui ont aidé Jim et Alice Curtis à faire transférer leur fils Bruce d'une prison du New Jersey dans un pénitencier canadien. Vendredi dernier, le gouverneur Kean du New Jersey a annoncé que Bruce serait transféré dans un établissement pénitentiaire canadien pour des raisons humanitaires.

Je tiens par ailleurs à signaler l'excellent travail de Serge Boudreau, du bureau du solliciteur général, et de Muriel Lapointe, du ministère des Affaires extérieures. Ces deux fonctionnaires ont largement contribué à activer les formalités.

Même si cela risque de paraître bizarre, monsieur le Président, je tiens à féliciter également le solliciteur général (M. Kelleher) ainsi que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). C'est grâce à leurs efforts et aux pressions qu'ils ont exercées sur le gouvernement américain ainsi que sur les autorités de l'État du New Jersey, que ce transfert a été possible. Je les en remercie très sincèrement ainsi que les députés qui ont apporté leur aide.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉNERGIE**LES FORAGES DANS LA MER DE BEAUFORT—LA LOCATION DE BAUX PAR LES ÉTATS-UNIS**

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Vers la fin de la semaine dernière, le département de l'Intérieur des États-Unis a publié un avis final de location de baux dans la mer de Beaufort. Les soumissions seront reçues jusqu'au 15 mars prochain. Cet avis porte notamment sur 22 blocs situés en territoire canadien. Autrement dit, un organisme américain agit maintenant unilatéralement et donne aux entreprises la possibilité de faire des forages en territoire canadien. Le gouvernement du Canada ne considère-t-il pas ce geste comme un grave empiètement sur la souveraineté canadienne?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, sans en accepter les prémisses, je prends note de la question et je vais en parler au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La question n'a pas été portée à mon attention, mais j'en parlerai certainement au ministre et je donnerai des renseignements au député aussitôt que possible.

M. Axworthy: Puis-je répondre, monsieur le Président, que je suis un peu surpris que ni le premier ministre ni le vice-

premier ministre ne soient informés d'une initiative plutôt grave du gouvernement des États-Unis en territoire canadien.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PROTESTER AUPRÈS DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je poserai ma question au premier ministre ou à son vice-premier ministre. Il y a quelques mois, quand j'ai posé une question semblable au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il a dit que le gouvernement des États-Unis ne ferait rien avant que le différend concernant ce territoire ne soit résolu. Or, voici qu'une ordonnance américaine dit que les soumissions seront reçues jusqu'au 15 mars et que les États-Unis les accepteront au meilleur moment, en fonction de leurs intérêts.

Le gouvernement demandera-t-il au gouvernement des États-Unis de déclarer clairement ses intentions? Et n'émettra-t-il pas immédiatement une note de protestation contre cet empiètement très clair sur notre souveraineté, qui se fait à un endroit où il semblait entendu que les États-Unis n'agiraient plus ainsi.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, c'est justement pour cette raison que j'ai pris note de la question. Le problème s'est déjà posé et il était entendu que les États-Unis n'agiraient plus ainsi dans la zone en litige, comme l'a dit le député. Voilà la situation telle que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a exposée et que le ministre des Affaires indiennes et du Nord l'a confirmée.

Si j'ai dit que j'étudierais la question, c'est tout simplement que le député présente rarement les faits avec une exactitude parfaite. C'est pourquoi je ne peux pas accepter les prémisses sur lesquelles il base sa question.

● (1420)

LA POSITION DU CANADA

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je ne demande pas au ministre d'accepter les faits que je lui présente. J'ai ici le texte d'un avis d'appel d'offres du département de l'Intérieur. Le ministre souhaite peut-être que ses collaborateurs examinent ce document.

La question que je lui pose est la suivante. En décembre 1986, j'ai posé une question au secrétaire d'État qui m'a fourni certaines assurances. En septembre dernier, mon collègue, le député de Cape Breton—The Sydneys, a posé une question similaire. Le secrétaire d'État aussi a alors donné des garanties. Après chacune de ces déclarations, les États-Unis vont de l'avant et agissent unilatéralement comme si ce territoire leur appartenait.

Quand le gouvernement va-t-il cesser de nous donner de telles garanties et agir pour défendre cette partie très précieuse du territoire canadien? Quand le gouvernement va-t-il prendre la défense de notre pays?